

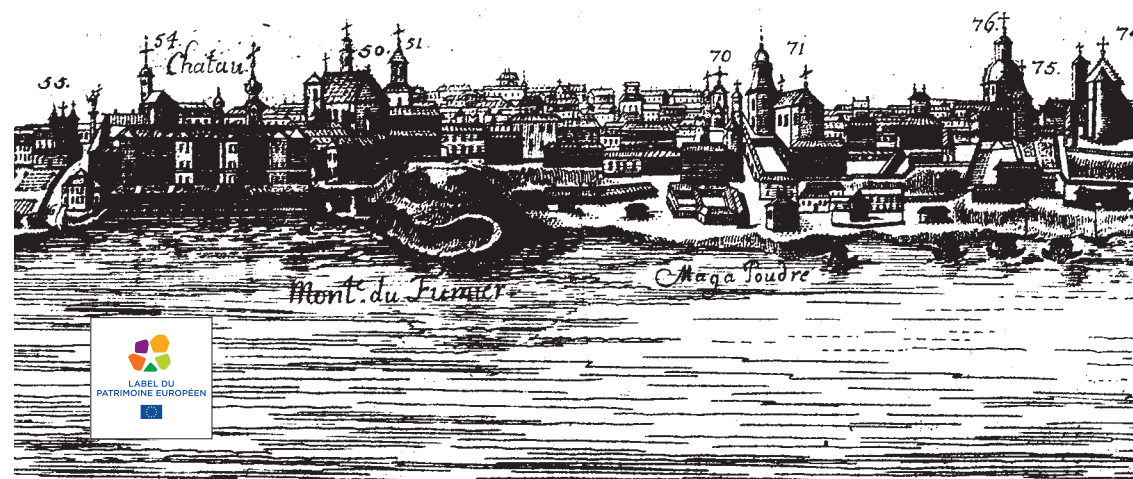
La Constitution du 3 mai (1791)

LA PREMIÈRE CONSTITUTION
MODERNE EN EUROPE
ADOPTÉE DE MANIÈRE DÉMOCRATIQUE



La Constitution du 3 mai (1791)

LA PREMIÈRE CONSTITUTION
MODERNE EN EUROPE
ADOPTÉE DE MANIÈRE DÉMOCRATIQUE





Archives Centrales des Documents Anciens
ul. Długa 7, 00-263 Warszawa

LA CONSTITUTION DU 3 MAI (1791)

CONCEPTION ET TEXTE : Michał Kulecki, Magdalena Morawska, Hubert Wajs

TRADUCTION : Colette Courtoy

CORRECTION : Ewelina Solarek

CONCEPTION GRAPHIQUE : Felis Fidelis

PHOTOGRAPHIES : Karol Zgliński

PROJET FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE NATIONAL

IMPRESSION FINANCÉ GRÂCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

Fond historique

1776



● ECONOMIE : À Londres, Adam Smith publie *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*

1781



● ASTRONOMIE : William Herschel découvre la planète Uranus

1781



● PHILOSOPHIE : À Riga, Emmanuel Kant publie *Critique de la raison pure*

13.03.1791



● DROITS DE L'HOMME : À Londres, Thomas Paine publie la première partie des Droits de l'Homme

26.03.1791



● MÉTROLOGIE : En France, on adopte la base du système métrique

03.05.1791



● DROIT CONSTITUTIONNEL : La Diète de Quatre Ans adopte la Constitution polonaise, la première constitution moderne sur le continent européen ; elle sera appelée plus tard « Constitution du 3 mai »



09.09.1791



● SOCIÉTÉ : La Capitale des USA reçoit le nom de Washington (du nom du premier président)

13.09.1791



● DROIT CONSTITUTIONNEL : En France, le roi Louis XVI signe la dernière version de la première constitution française

30.09.1791



● CULTURE ET ART : À Vienne, présentation de l'opéra *La flûte enchantée* de Wolfgang Amadeus Mozart

15.12.1791



● DROIT CONSTITUTIONNEL : La Déclaration des Droits des États-Unis d'Amérique est ratifiée (les 10 premiers amendements, appelés *Bill of rights*)

La Grande Diète (Diète de Quatre Ans)

(1788–1792)

● La Diète (Le Parlement), qui adopte la Constitution du 3 mai, entame ses délibérations dans une situation internationale complexe. En 1772 la Pologne a perdu un tiers de son territoire annexé par ses trois voisins la Russie, l'Autriche et la Prusse. Exerçant un réel protectorat sur la Pologne, la Russie s'implique dans une guerre avec la Turquie et la Suède. L'Autriche soutient la Russie contre la Turquie, et la Prusse adopte une attitude ouvertement hostile envers la Russie. Cela semble la seule chance pour la Pologne de retrouver sa souveraineté. Ayant réussi à se confédérer, la Diète dénonce alors le soi-disant traité de garantie ; après la liquidation du Conseil Permanent, la Diète prend les pleins pouvoirs dans l'État et commence un essai de réforme du système. L'adoption de la Constitution est l'aboutissement de ces travaux. La Russie n'accepte pas la perte de son emprise sur la Pologne et, après la conclusion de la paix avec la Turquie et la Suède, elle engage des hostilités contre la Pologne. Cela conduit bientôt à la capitulation du roi et à la prise du pouvoir par les adversaires de la Constitution du 3 mai, unis dans une confédération, conclue sous l'influence de la Russie et appelée confédération de Targowica, lieu de sa formation formelle.



● Adoption de la Constitution du 3 mai 1791,
J. P. Norblin, Bibliothèque Nationale



● Disposition de la Salle du Sénat, au Palais Royal de Varsovie, au XVIIIe siècle,
dessin d'époque. ACDA, Accroissements du Département I, n° 198, carte 65

Le roi

(1764–1795)

- La Grande Diète, transformée en confédération afin d'éviter la rupture, est surtout le résultat des efforts de Stanislas Auguste. Et c'est justement ce roi qui, avec Ignacy Potocki et Hugo Kołłątaj, est l'un des principaux auteurs de la Constitution.



● Portrait de Stanislas Auguste Poniatowski en costume de Sacre
M. Bacciarelli, Palais Royal de Varsovie

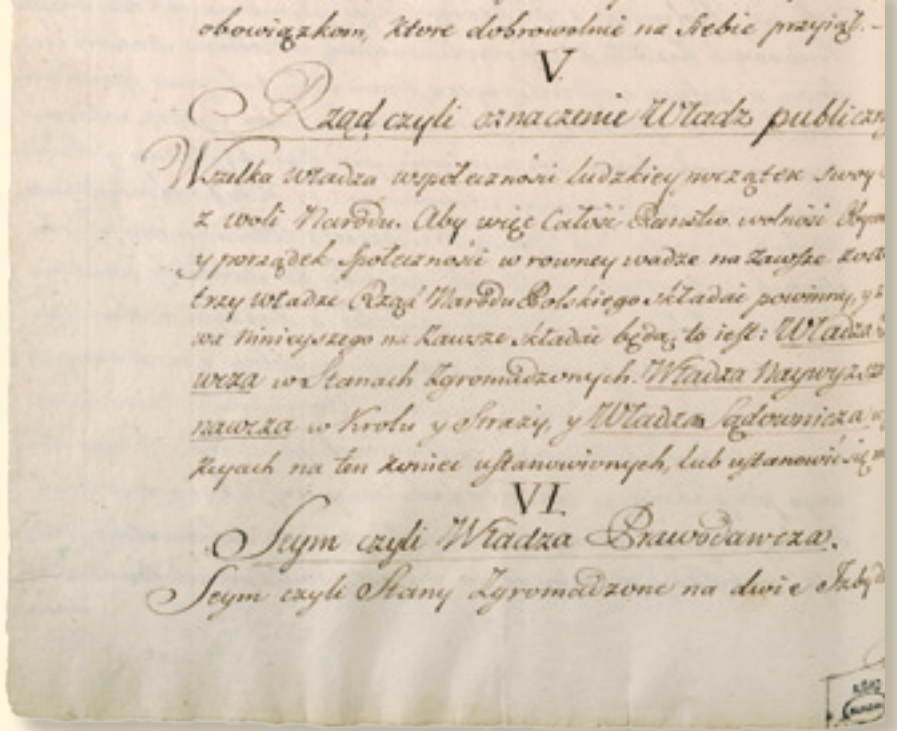


- Stanislas Auguste, sceau de majesté imprimé le 24 décembre 1791.
Le roi tenant le sceptre de la main droite, assis sur le trône sur fond de tissu, sous un baldaquin supporté par deux colonnes. À ses côtés, des figures allégoriques (une avec une feuille de palmier, l'autre avec un glaive et une balance). Chacune d'elles tient un petit bouclier couronné (un avec le monogramme royal (SAR), l'autre avec le blason des Poniatowski (Ciołek)). Sur le couronnement du baldaquin, un bouclier couronné avec l'Aigle et un oiseau de chaque côté. Sur la marche du trône, la date MDCCLXXX. Tout autour, 11 disques avec des blasons : ruthène, de Poméranie, de Sandomierz, de la double croix des Jagellon, de Podolie, de Dobrzyń, de Lublin, de Kujavie, de Kalisz, de Prusse, de Pogoń (sous une mitre princière).
Sceau dans une boîte, imprimé dans de la cire rouge, Ø 12,3 cm
Inscription sur le sceau : STANISLAUS AUGUSTUS : D. G. REX POLONIAE M. DUX LITH : RUS : PRUS MAS SAM : KIOV VOL POD PODL LIV SM SEV CZ
ACDA, Collection de documents en parchemin n° 1485



● Dernière page du manuscrit avec les signatures des maréchaux de la Diète (Stanisław Małachowski, grand référendaire de la Couronne et Casimir Nestor Sapieha, général de l'artillerie lituanienne) ainsi que des membres de la députation constitutionnelle ACDA, Archives Publiques des Potocki, 100, vol. II, p. 84

● La Constitution du 3 mai (dénommée la Loi du Gouvernement) est promulguée le 3 mai 1791 par la Diète délibérant depuis 1788, connue dans l'histoire de la Pologne sous le nom de Diète de Quatre Ans ou Grande Diète. La Constitution est le premier acte juridique constitutionnel polonais et une des premières constitutions au monde adoptées de manière entièrement démocratique. Le document se compose d'un préambule solennel et de 11 articles. La Constitution introduit en Pologne un système de monarchie constitutionnelle, que la majorité des pays européens n'atteindra que le siècle suivant. La Constitution du 3 mai garde la structure des états de la société, mais ouvre la voie à une promotion sociale et à des perspectives pour d'autres transformations du système. Elle adopte la séparation des pouvoirs de Montesquieu en législatif, exécutif et judiciaire.

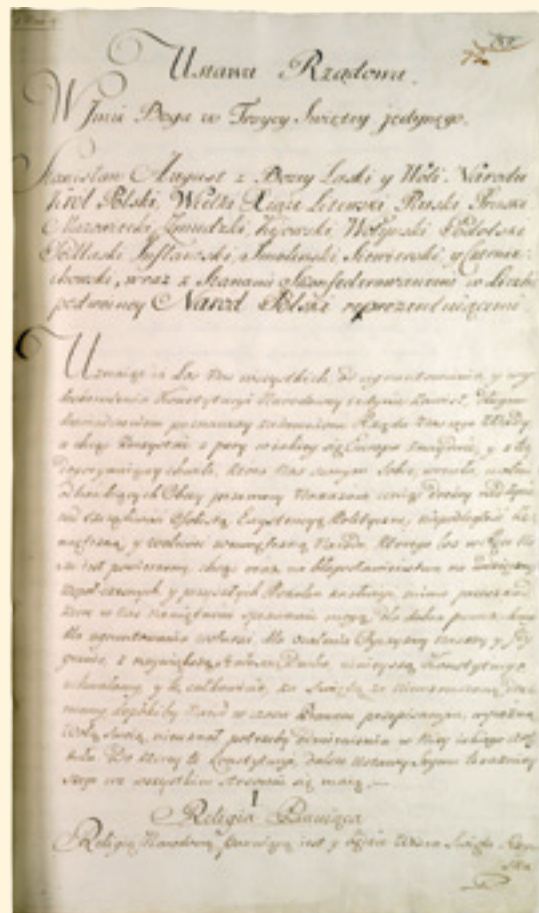


ARTICLE V. LE GOUVERNEMENT, OU DÉSIGNATION DES POUVOIRS PUBLICS

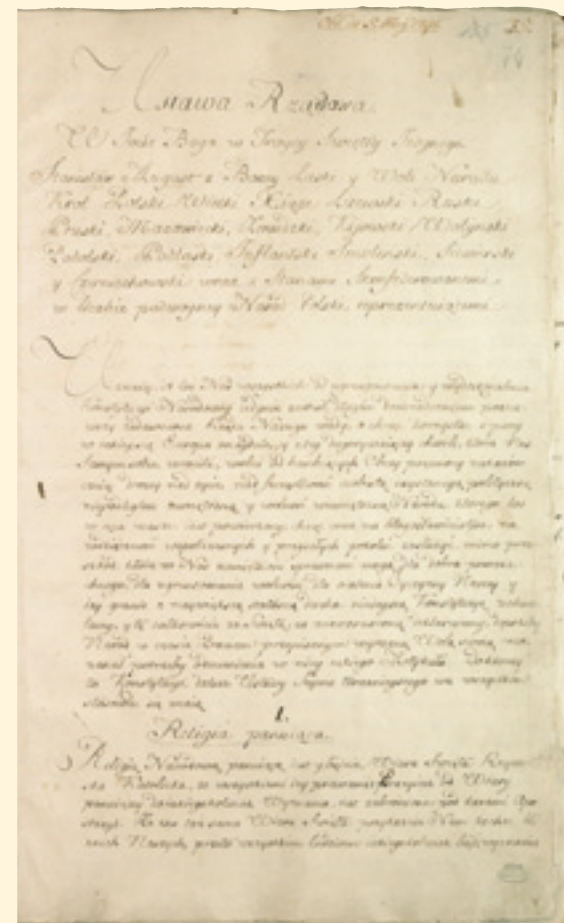
● « Dans la société humaine, tout pouvoir trouve son origine dans la volonté du peuple. En conséquence, pour que l'intégrité de l'Etat, la liberté du citoyen et l'ordre social restent à poids égal pour toujours, trois autorités devraient composer le Gouvernement de la nation polonaise et, de par la volonté de la présente loi, le composeront à jamais, soit le pouvoir législatif dans les Etats réunis, le pouvoir exécutif suprême dans le roi et la Garde, et le pouvoir judiciaire dans les juridictions instituées à cet effet ou devant être instituées. »
Constitution du 3 mai 1791, éd. J. Koweci, Warszawa 1981



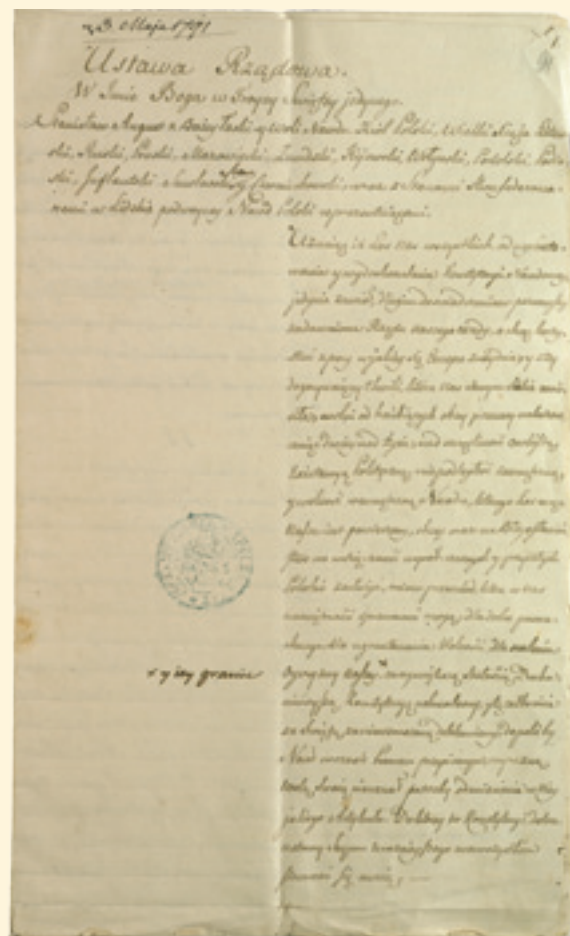
● Conservés aux Archives Centrales des Documents Anciens, les trois exemplaires de la Constitution du 3 mai sont des exemplaires uniques. Cela résulte de la courte durée de fonctionnement du système introduit le 3 mai 1791. La Russie n'accepte pas la perte de son influence en Pologne et pousse rapidement à la capitulation du roi et à la prise du pouvoir par les adversaires de la Constitution du 3 mai. La confédération de Targowica entreprend des actions tendant à effacer toutes traces de la Constitution. On recherche avec un acharnement particulier les exemplaires originaux du document. Le texte de ce que l'on a appelé la Métrique Lituanienne a probablement été sauvé de la destruction dans la Bibliothèque Royale (lieu que les membres de Targowica ne pouvaient atteindre). Le texte des Archives Publiques des Potocki a été caché par les représentants de cette famille qui, en raison du rôle joué dans la création et l'adoption de la Loi du Gouvernement, ne pouvaient compter sur la clémence des adversaires. L'exemplaire des Archives de la Diète de Quatre Ans a été conservé par l'un des secrétaires de la Diète.



● La Constitution du 3 mai, manuscrit original en polonais, de 40 sur 25 cm, placé dans le livre contenant les lois adoptées par la Diète du 16 décembre 1790 au 29 mai 1792. Conservé dans un ensemble appelé la Métrique Lituanienne, section VII, 4, carte 75–82 [Exemplaire de la Bibliothèque Royale (?), signatures des maréchaux et des membres de la députation constitutionnelle]



● La Constitution du 3 mai, manuscrit original en polonais, de 40 sur 25 cm, placé dans le livre contenant les lois adoptées par la Diète en 1791, conservé dans la collection des Archives Publiques des Potocki, 100, t. II, p. 74–84 [Exemplaire des Potocki, signatures des maréchaux et des membres de la députation constitutionnelle]



- La Constitution du 3 mai, copie de la Constitution, manuscrit de 23,5 sur 39 cm, placé dans le livre qui contient, entre autres les copies et brouillons de la constitution des années 1790–1791, conservé dans le fond des Archives de la Diète de Quatre Ans, vol. XX, carte 91–101
[Exemplaire des Archives de la Diète (?), signatures des maréchaux]

- Dans la République de Pologne, les lois passées à la Diète étaient inscrites dans les actes municipaux, c'est-à-dire dans les registres judiciaires des grandes villes. Le texte de la loi, placé dans un livre approprié, prenait un caractère officiel et tout le monde pouvait se référer à sa teneur, avec résultat juridique. L'enregistrement aux actes municipaux de Varsovie constituait la base de la légitimité des actes juridiques de la Diète de Quatre Ans. C'est également pour cela qu'une copie imprimée était confirmée par le sceau et la signature du clerc municipal.

- Imprimé officiel du texte de la Constitution du 3 mai, avec la formule d'inscription aux actes municipaux de Varsovie ACDA, Archives de la Diète de Quatre Ans, vol. XXV, carte 357–360v



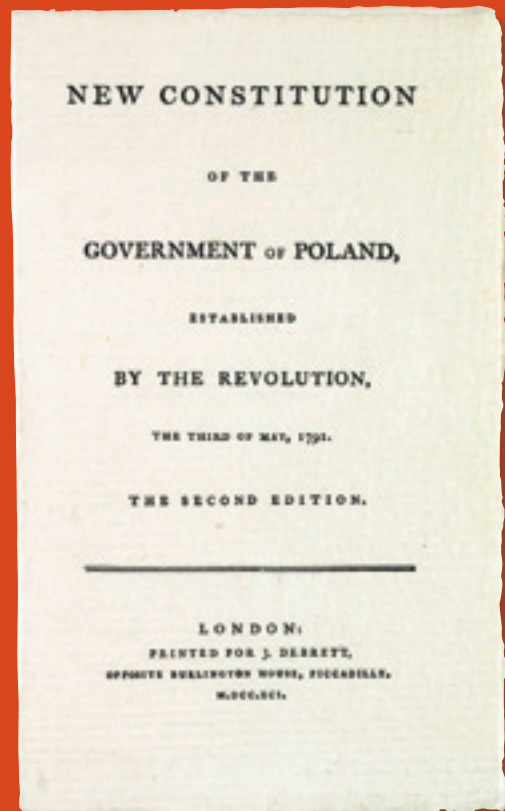


● Durant la première année après son adoption, la Constitution du 3 mai a eu au moins 14 éditions – environ 20 à 30.000 exemplaires. Peu après son adoption, la Constitution a été publiée dans la presse polonaise, par exemple dans la *Gazeta Narodowa i Obca* [Gazette Nationale et Étrangère]. Texte de la Constitution, inséré dans *Gazeta Narodowa i Obca*, n° 38, 11 V 1791 ACDA, Bibliothèque, Vol. 1288, p. 154



● La Constitution du 3 mai (la Loi du Gouvernement) ainsi que d'autres lois fondamentales de la Diète de Quatre Ans régissant les réformes du système politico-social de la République de Pologne. Imprimé à Varsovie, chez P. Dufour, conseiller de la cour de sa Majesté et Directeur de l'Imprimerie du Corps des Cadets 1791 ACDA, Bibliothèque, SD I 50

- Peu après son introduction, la Constitution du 3 mai a été admirée par toute l'Europe libérale. Edmund Burke (1729–1797), fondateur du conservatisme moderne, la vante comme l'exemple de la transformation pacifique du système, la *Gazette de Leyde* la juge positivement, on trouve des paroles chaleureuses pour la Constitution dans les salons de Vienne. Le pape Pie VI (1775–1799) la regarde favorablement ; et même le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II (1786–1797), a envoyé une lettre de félicitations. Le démocrate Thomas Jefferson, alors ambassadeur des Etats-Unis à Paris, et ensuite président (1801–1809), a écrit que le monde a reçu trois constitutions dignes de mémoire et de respect, dans l'ordre de leur adoption : américaine, polonaise et française.



- *New Constitution of the Government of Poland Established by the Revolution, the Third of May, London.* Printed for J. Debrett opposite Burlington House, Piccadilly M. D. CC. XCI
Bibliothèque Nationale à Varsovie, réf. XVIII.2.3374 [Réimpression, Varsovie 1991]

- La première mention de l'adoption de la Constitution du 3 mai a paru dans *Nouvelles Extraordinaires de Divers Endroits* appelée également *Gazette de Leyde* dès le 15 mai, et dans le numéro du 20 mai, pas moins de trois articles relatent son adoption. L'information dans les journaux anglais – d'abord dans *The Times* et *The Morning Chronicle* ont paru déjà le 20 mai, et le lendemain, le 21 mai, dans *The London Gazette*, c'est-à-dire 17 et 18 jours après son adoption. De même, *La Gazette Nationale ou le Moniteur Universel* de Paris écrit à ce sujet le 22 mai. En juin, trois journaux britanniques insèrent la traduction de tout le texte de la Constitution : *The Star*, *The Morning Chronicle* et *The Lloyd's Evening Post*. C'était un succès pour Franciszek Bukaty (ambassadeur de Pologne à Londres), qui avait organisé la traduction de la Loi de Gouvernement ; elle a également été publiée sous forme de livre, chez l'éditeur John Debrett. La traduction française du texte de la Constitution a été publiée dans le *Journal Hebdomadaire de la Diète* paraissant à Varsovie, dans les numéros successifs de 6 juillet au 3 août 1791.



- *Forme Constitutionnelle décrétée par acclamation dans la séance du 3 mai, sanctionnée à l'unanimité, dans la séance suivante du 5 mai 1791*
Imprimé de l'époque, ACDA, Bibliothèque, SD I 72

